



<http://www.kananas.com/adal2085/>

ADAL
Association Des Arcades du Lac
Boite Postale 40048

78184 SAINT QUENTIN EN YVELINES CEDEX

COMPTE RENDU

Réunion du CA de l'ADAL du lundi 11 janvier 2021

PRESENTS : Catherine ARDAILLON, Christine DESBOIS, Bernard LEPRETRE, Philippe POMMIER, Jean-Claude ROY, Claude VAGNER, Michèle VERNET et Pascal WAGNER.

Excusé : Joël BUISSON

Ouverture de la séance à 16h00.

1. Etat des réinscriptions au 10 janvier 2021

	ADHÉSIONS 2020/2021
Réinscriptions	413
Nouveaux	69
Total	482 dont 4 enfants
Licenciés ADAL	442
Licenciés par d'autres Clubs	12

Au 31 décembre 2020, trois anciens adhérents n'ont pas finalisé leur dossier d'inscription malgré de nombreux rappels :

- Deux promeneurs ne se sont pas acquittés de la licence obligatoire cette année et n'ont pas fourni le certificat médical de non-contre-indication à l'activité sportive obligatoire la première année de licence.
- Un randonneur n'a pas donné l'un des deux documents obligatoires à sa réinscription, soit l'attestation liée au questionnaire de santé, soit un nouveau certificat médical, lors du renouvellement de sa licence.

Ces trois personnes n'ayant pas respecté le règlement intérieur ne peuvent pas être admises pour la saison 2020-2021. Une lettre sera adressée à chacune d'entre elles accompagnée d'un chèque leur remboursant les sommes versées.

2. Reprise des activités intérieur/extérieur

- Pour les activités intérieures : les activités dans les locaux des associations ne sont autorisées que pour les mineurs et ce jusqu'à nouvel ordre, ce qui empêche la reprise des activités intérieures ADAL.
- Pour les activités extérieures : nous étudions une reprise partielle limitée à 6 randonneurs (avec l'accompagnateur) sur une demi-journée, une fois par semaine. Des renseignements complémentaires vous seront donnés prochainement par courriel. Il n'y aura pas de covoiturage.

3. Mise à disposition des statuts

Pour faire suite au vote positif en AGE du 9 novembre 2020 les statuts de l'ADAL ont été mis à jour. Ils sont disponibles sur le site de l'ADAL dans la rubrique « textes règlementaires » de la page d'accueil.
<http://www.kananas.com/adal2085/wp-content/uploads/sites/593/2021/01/Statuts-ADAL-2020.pdf>

4. Point financier

A ce jour on compte 482 adhérents actifs à l'ADAL ; ceci est en parfait accord avec le budget 2021 présenté en AGO le 9 novembre 2020.

Cela représente une baisse de 11% du nombre d'adhérents par rapport aux années précédentes et donc une baisse des cotisations. Néanmoins, il convient de souligner que l'ADAL est bien fréquentée eu égard aux autres associations de l'Ile de France ; Paris compte -36% d'adhésions, les Yvelines -16% et l'Ile de France -19%.

Un GRAND MERCI donc aux adhérents de l'ADAL pour leur fidélité car sans eux notre association ne pourrait rester pérenne.

Précisons également que la subvention annuelle attribuée par la Mairie a été majorée pour la saison 2020-2021. « La Municipalité a souhaité ainsi affirmer la permanence de son soutien aux associations largement impactées par les mesures successives de confinement ».

5. Honorabilité

Tous les animateurs, animatrices et membres du CA sont "Honorables" au sens du code du sport et du plan d'action lancé début 2020 par la Ministre des Sports dans le cadre de la lutte contre la violence notamment sexuelle dans le milieu du sport.

6. Formation des nouveaux animateurs

Aucune formation en 2021 n'est prévue à ce jour.

7. Problème de doublons sur les assurances

Au cours des années précédentes, certains adhérents aux activités extérieures ne possédant pas de licence, une assurance complémentaire avait été prise auprès de la MAIF. Il n'y avait pas de doublons dans les contrats d'assurance en tant qu'association auprès de la Fédération Française de Randonnée et la MAIF.

Pour la saison 2020-2021, à part les sections culturelles, tous les adhérents sont licenciés auprès de la FFRandonnée. L'ADAL n'est donc plus obligée de prendre une extension de son assurance à la MAIF.

Un rendez-vous va être pris pour revoir les clauses du contrat.

8. Diffusion du Manuel de l'organisateur des sorties

Elaboré et discuté depuis de longs mois, le Manuel de l'Organisateur est destiné aux bénévoles qui ont déjà ou aimeraient organiser des sorties ADAL ainsi qu'aux animateurs de randonnées qui participeront à ces sorties. Le but de ce Manuel est d'apporter une aide et un support concret.

Le version 2020 va être diffusé aux bénévoles ayant déjà proposé un séjour ainsi qu'aux animateurs de randonnée. Il sera révisé chaque année sur la base des retours des utilisateurs.

9. Rando challenge du 3 octobre 2021

En tenant compte des conditions sanitaires du moment, le Rando-Challenge 2021 aura lieu le dimanche 3 octobre à Montigny le Bretonneux et sera organisé par l'ADAL en collaboration avec le CDRP78.

Pour mémoire, pour qu'une activité soit affiliée à une Fédération Sportive, il doit y être organisé des compétitions donnant lieu à un classement. La FFRandonnée a donc créé les « Rando Challenge » à cet effet qui, dans la pratique sont plus « ludiques » que « compétitifs ».

Qu'est-ce qu'un rando Challenge ? c'est un rallye pédestre ludique, convivial et culturel. Les équipes doivent parcourir un itinéraire donné, à une vitesse fixée et s'approcher le plus possible du temps de référence défini par l'organisateur. Tout au long de leur parcours, les randonneurs doivent répondre à des questions (de type Affirmations à Choix Multiples) sur le patrimoine, la flore, la faune, l'histoire ou encore l'observation....

Dans les mois à venir l'ADAL va s'investir pour organiser cette manifestation départementale. Le 3 octobre, elle aura besoin ponctuellement de bénévoles (20 personnes dont 4 Vététistes) pour baliser les parcours, tenir les stands aux départs et à l'arrivée, mettre en place le matériel etc....

Si vous êtes volontaire, s'inscrire auprès du secrétariat.

Les organisateurs sont : Pascal, Philippe, Jean-Claude et Bernard, membres du CA.

10. Revue des séjours et activités

- Le séjour raquettes à Pralognan, prévu du 7 au 14 mars 2021 ne sera pas organisé par l'ADAL en raison du manque de visibilité suite à la pandémie. La réservation n'a pas été conservée, mais rien n'empêche les personnes intéressées de s'y rendre en individuel. Selon l'évolution de la situation le séjour pourra avoir lieu ou non. Les inscriptions seront faites à la dernière minute. Prendre contact avec Christine (christinedesbois@free.fr) si ce séjour vous intéresse. Une documentation vous sera adressée.
- Le séjour dans le Bélois, est maintenu pour le moment. Un message sera adressé à tous les inscrits de l'an passé pour savoir s'ils confirment leur inscription.
- Le séjour à la Côte d'Opale est également maintenu, sous réserve de l'évolution de la pandémie ; un point sera fait courant février.

Fin de la réunion à 18 heures 30

La prochaine réunion du CA aura lieu le 4 mars 2021 à 16h00 heures.

La Secrétaire,

Le Président,

Michèle VERNET

Pascal WAGNER